



Mutatis Mutandis
"en changeant ce qui doit être changé"

Vos contacts

Jean Louis Calleraud
06.77.11.75.99

Philippe Leblond
06.09.45.60.00

Françoise Mantoux
03.80.63.55.51

Christian Prénat
06.85.91.23.20

Serge Roz
06.70.52.37.09

Didier Ruault
03.80.63.56.96


Local syndical
03.80.67.24.02



22, rue de l'église
21110
Labergement
- Foigny



Sudcamcb@yahoo.fr



03.80.63.56.71

Retour sur les élections !

Nombre de salariés nous ont interrogés sur le pourquoi d'un liste unitaire FO,SUD, CGT.... Nous vous devons donc quelques explications :

La loi de modernisation sociale d'août 2008, souhaitée par les grandes confédérations nationales, a changé la donne de la représentativité tant au niveau local que national.

Au niveau local, elle implique l'obligation de réaliser au moins 10% aux élections professionnelles sur la liste CE titulaires, pour conserver sa représentativité dans l'entreprise.

Au CA Champagne Bourgogne, FO et CGT, conscients de ne pas être en mesure d'effectuer ce score individuellement, ont souhaité s'associer à notre syndicat pour maintenir une synergie de nos idées en local.

Dans l'esprit de nos valeurs : Solidaire, Unitaire et Démocratique, et fort de notre expérience (voir encadré ci-dessous) nous avons décidé de ne laisser personne sur le bord de la route et de présenter une liste unie...la liste unitaire FO,SUD, CGT

Hélas, au niveau des résultats, nous ne pouvons que constater notre échec local.

Au niveau national, cette loi impose 8% pour maintenir sa représentativité..

SUD CAM, bien qu'il ne soit pas présent dans toute les CR, détient une position plus que confortable au niveau national et ne se pose pas de question sur sa représentativité, elle est acquise.

Le SNIACAM avec à peine plus de 2% ne doit plus se poser de questions. L'UNSA quant à elle, avec à peine plus de 7% (avant d'enregistrer pas mal de contreperformances nationales) semble être comme leur marque de cigarettes favorite « **MALBARRE** » !

En 2012, ces 2 syndicats n'auront certainement plus de permanents nationaux, donc plus d'interlocuteurs avec la Fédération Nationale du Crédit Agricole, et en conséquence ne seront plus à la table des négociations pour y porter les idées de leurs adhérents.

SUD CAM, ne se réjouit pas de cet état de fait, car nous estimons que la pluralité syndicale permet de faire force de proposition en multipliant les idées.

Pour mémoire lors de la création de **SUD** CAM Champagne Bourgogne, certains se souviennent des difficultés rencontrées par notre jeune syndicat et de l'acharnement de la Direction, de l'UNSA et de la CFDT et, un peu moins, du SNIACAM pour nous trainer devant les tribunaux... (4 procès pour obtenir notre légitimité !)

ET MAINTENANT...

Bien que le nombre de nos élus ait baissé, notre détermination à défendre les intérêts des salariés sans complaisance ni compromission, demeure inchangée et nos représentants syndicaux participeront toujours activement aux négociations avec la Direction..

Nous avons dénoncé le fait d'utiliser les moyens du CE par deux organisations syndicales à des fins électorales en vantant leurs bonnes gestions et leurs initiatives ????? (Et, sur ce sujet, nous attendons la réponse de l'inspecteur du travail que, sans faute, nous vous communiquerons.)

Aujourd'hui, nous constatons que l'exercice 2010 du CE fait ressortir un déficit de 84.000 Euros. Certes le Comité d'Entreprise n'a pas pour objet de faire des bénéfices, mais peut-on se targuer d'une bonne gestion avec un tel résultat ?????

...A vous de vous faire votre opinion !

D'autres points peuvent susciter votre curiosité... 18 848 euros d'aide du CE pour un séjour dans l'hexagone avec seulement 48 participants y compris retraités et conjoints... de faramineux rappels de charges pour un appartement en multipropriétés ...

Nous ne pouvons que souhaiter à la nouvelle équipe du Comité d'Entreprise de parfaire cette excellente gestion en toute transparence.

NÉGOCIATIONS au CACB (janv. 2011)**Représentation syndicales au négos:**

S'appuyant sur l'article 223217 du code du travail, CFDT et UNSA demandent que pour les négociations les organisations syndicales puissent être représentée par 2 Délégués syndicaux titulaires et 2 autres personnes «élues».

SUD demande l'application réelle de la loi et non pas l'interprétation faite par CFDT et UNSA .

La Direction approuve les dires de **SUD**, et désormais chaque Organisation Syndicale sera représentée par 2 Délégués syndicaux (titulaires ou suppléants) et deux salariés de l'entreprise de leur choix.

NAO (négociation annuelle obligatoire) :

La Direction accorde le minimum légal et remettra les documents statistiques plus tard.

Pour les RCE RCI II n'y aura pas de modification à la politique actuelle.

Mobilité:

La Direction sollicite la renégociation de l'accord existant.

Divers:

La fréquentation du restaurant d'entreprise de Troyes est insuffisante aussi la Direction demande que les réunions de Négos et du CE aient lieu à Troyes.

PROJET DE GROUPE

Après la présentation du projet de groupe par la FNCA lors de la Commission paritaire de concertation du 27 JANVIER dernier, les représentants **SUD CAM** ont fait la déclaration suivante :

« Vous (ndlr: les représentants de la FNCA) avez sans doute occulté le fait qu'aujourd'hui votre auditoire est composé exclusivement d'organisations syndicales. Dans vos propos, on entend satisfaction clients, actionnaires, sociétaires, mais jamais satisfaction salariés. Le projet de groupe ne peut réussir sans les salariés. Lorsque l'indice de satisfaction clients est à 90 %, c'est insuffisant, lorsque l'indice de satisfaction des salariés est à 64 %, c'est bien. Il est indispensable que les salariés se sentent bien au travail, que les conditions de travail soient améliorées. Ainsi, ce bien être sera ressenti au niveau de la clientèle. Vous parlez de faire adhérer les salarié au projet de groupe, cela revient à dire qu'ils le subissent, qu'on leur impose. Pourquoi ne prévoyez vous pas de groupes de travail avec les salariés ? Il est préférable qu'ils soient acteurs dans ce projet. »



AH, LA CONSIDÉRATION...

Notre DG nous a écrit une longue lettre qui trace les grandes orientations du Crédit Agricole pour les dix années à venir.

Beau projet ambitieux que de devenir le leader en Europe de la banque universelle de proximité mais quelle désolation de ne pas y trouver une seule ligne mettant en avant le travail des employés qui font les résultats du CA.

Pas un mot d'encouragement...

Pas un mot sur l'amélioration de nos conditions de travail...

Pas un mot sur une substantielle, *et bienvenue*, augmentation de nos salaires
(*les économistes annoncent 3% d'inflation pour 2011*) !!!

Pour le CA et notre DG seuls comptent les résultats et l'ambition.

SUD CAM CB vous souhaite bonne lecture et bonne appropriation de nos idées et de nos revendications.

INFORMATION ... INFORMATION ... INFORMATION ... INFORMATION ...

L'accord régissant les Instances représentative du personnel et les instances syndicales de CA CB signé par la CFDT le SNIACAM et l'UNSA signé le 6 mai 2010 est entré en vigueur au 1er janvier.

Cet accord restreignant à 15 les publications « papier » par an et par organisation syndicale LA GAZETTE sera publiée mensuellement, réservant les 2 autres en cas « d'urgence »...

Vous trouverez de plus amples informations concernant notre CR sur notre site internet :

<http://www.sudcamcb.net/>

Pour les négociations nationales, les nouvelles des autres CR... consultez le site national de SUD CAM :

<http://www.sudcam.com/>

En cas de « coup dur » nous réactiverons notre infoline; en téléphonant au 06.18.77.84.47 vous serez régulièrement au courant de l'évolution du problème.

Cet accord restreint aussi les déplacements de vos élus Délégués du Personnel et de vos représentants syndicaux hormis pour les réunions « officielles » des instances.

La Direction ne prend plus en charge les déplacements de Délégué du Personnel afin de nous empêcher de venir à votre rencontre sur votre lieu de travail ... Diviser pour mieux régner!!! Mais soyez assurés que si vous avez un problème et que vous téléphonez à un délégué SUD CAM CB, il sera très rapidement auprès de vous comme nous l'avons toujours fait.

Et en plus cet accord a grandement réduit le nombre d'heures de délégation dont disposaient vos représentants avec pour conséquence moins de possibilité de travailler correctement pour défendre vos intérêts.

Un conseil : allez voir cet accord sur le portail JALIOS de la DRH, vous vous rendrez compte par vous-même de la considération que la Direction accorde à son personnel en bridant ses représentants... et vous comprendrez pourquoi SUD CAM CB, ne l'a pas signé...

Flash dernière minute...Flash dernière minute...Flash dernière minute...Flash dernière minute...

Ex AMT: pas d'accord pour signer des accords au rabais, deux élus UNSA rejoignent SUD CATS...

NÉGOCIATION NATIONALE DU 13 JANVIER 2011

Délégation **SUD** : Christian Briaud, Luc Genay, Denis Marion, Jean-Pierre Fillancq

Délégation FNCA : M. Messonnier Président, M. Cheramy Rapporteur, Mesdames Flachaire, Bizouard, Godenèche, Messieurs Bouin, Philippe.

Vœux 2011

La FNCA sera attentive aux vœux des organisations syndicales et soucieuse de l'harmonie au sein du groupe.

Les 8 syndicats ont rappelé par une déclaration intersyndicale (*voir la dernière publication de l'UNSA*), que les salariés avaient besoin d'une véritable reconnaissance sociale et que leurs représentants 'étaient inquiets de la tournure du dialogue social.

La FNCA prend acte de cette déclaration dont elle reconnaît l'importance portée par l'ensemble des syndicats.

Formation professionnelle

La FNCA propose une actualisation de cet accord du 30 novembre 2007. Plusieurs désaccords apparaissent notamment sur :

- ◆ Le e-learning que les syndicats veulent encadrer (il ne doit pas être le seul moyen de formation).
- ◆ Le DIF qu'il est anormal de trouver dans les séances d'information, de formation au poste de travail ou même au séance de formation-production.
- ◆ La formation hors du temps de travail (que les syndicats refusent).

La FNCA souhaite corriger des écarts de forme et analyser les écarts de fond avant de proposer une nouvelle version. Elle accepte certaines demandes (formation personnel, bilan du DIF par CR, 6% mini du budget dédié à la formation...). Elle est d'accord pour fixer certaines règles pour le e-learning. Elle maintient sa position sur le DIF et la formation hors temps de travail (2% de la totalité de la formation).

Conditions de travail, Volet 5 : organisation, planification et suivi du travail.

Après 2 ans et demi de négo., la FNCA présente un texte de 5 pages et précise l'importance du chantier.

Les syndicats disent leur déception sur ce texte qui ne comporte aucun engagement vraiment important, qui n'est pas impliquant pour les CR et surtout n'aborde pas les problèmes soulevés par les syndicats :



- ◆ Objectifs commerciaux et individuels sont des sources majeures de stress car pas en adéquation avec le marché et avec les moyens mis à disposition.
 - ◆ Limites de la fréquence du suivi et reporting de l'activité qui devient obsédant.
 - ◆ Pression (directe ou implicite) pour ne pas déclarer les dépassements des horaires .
 - ◆ Nouvel outil informatique ne sera pas opérationnel avant la fin de l'accord et il est illusoire de penser que le projet NICE pourra améliorer les conditions de travail.
- En conclusion, tous les syndicats témoignent d'une dégradation des conditions de travail et soulignent que le projet d'accord ne contient aucun élément fort visant à les améliorer.

La FNCA se dit déçue par les interventions des syndicats et se demande si elle ne vas pas retirer ses engagements (NDLR : *si toutefois il y en avait...*)

CALENDRIER DES NÉGOCIATIONS NATIONALES FNCA :

- ◆ 8 février, Méthode de la négociation salaires, Annexe 1 CCN, suite Formation Professionnelle et Conditions de travail
- ◆ 10 mars, Salaires
- ◆ 28 avril, Tps partiel, restructuration et regroupements de moyens
- ◆ 19 mai, Opca, rétribution globale
- ◆ 10 juin, Tps de travail, fin de carrières, CET, GRH